

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-5/01

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : PERRUSSOT François

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Subventions complémentaires exceptionnelles pour les collèges publics - exercice 2010.

Dans la continuité de l'effort budgétaire prioritaire accordé par le Département à l'éducation et singulièrement au fonctionnement des collèges seine-et-marnais et afin de s'ajuster aux besoins réels de 42 établissements, il est proposé un deuxième versement de subvention complémentaires exceptionnelles à hauteur de 470 514,44 €. Ainsi l'aide exceptionnellement accordée à ce titre aux collèges seine-et-marnais atteindra 789 363,68 € pour l'année 2010.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 5-1 en date du 23 octobre 2009, relative à l'attribution des subventions prévisionnelles de fonctionnement aux collèges publics,

VU la délibération du Conseil général n°7-01 en date du 29 janvier 2010 approuvant le budget primitif pour 2010,

VU la délibération du Conseil général n° 5-1 en date du 16 avril 2010, procédant à la première répartition des crédits complémentaires pour les collèges publics,

VU la délibération du Conseil général n° 5-1 en date du 25 juin 2010, procédant à la deuxième répartition des crédits complémentaires pour les collèges publics,

VU la délibération du Conseil général n° 5-1 en date du 24 septembre 2010, procédant à la troisième répartition des crédits complémentaires pour les collèges publics,

VU la délibération du Conseil général n° 5-1 en date du 24 septembre 2010, procédant à la quatrième répartition des crédits complémentaires pour les collèges publics,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

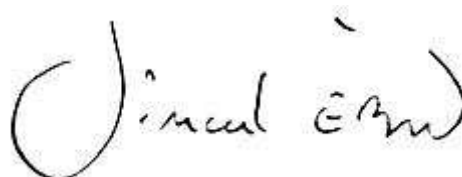
Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'allouer aux collèges publics des subventions de fonctionnement pour un montant de **470 514,44 €** au titre de la seconde campagne de subventions complémentaires, conformément à l'annexe 1 de la présente délibération sur l'opération « participation aux budgets des collèges publics », quatrième répartition de crédits.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial "V".

Vincent ÉBLÉ